ANNEXE « B »

PLAN DE ZONAGE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24

Limite du territoire
Lot
Rue
Plans d'eau

MILIEUX DE VIE

M1 - NATUREL

M1.1 – Conservation
M1.2 – Mont Adstock prohibition

M2 – Rural

M2.1 – Forestier limité
M2.2 – Forestier
M2.3 – Agroforestier type 1
M24 – Agroforestier type 2
M2.5 – Agricole ;
M2.6 – Agricole dynamique
M2.7 – Îlot déstructuré avec morcellement
M2.8 Îlot déstructuré avec frontage
M2.9 – Îlot déstructuré sans morcellement
M2.10 Îlot déstructuré sans morcellement particulier
M2.11 Îlot déstructuré sans résidence

M3 – Récréotouristique

M3.1 – Mont Adstock résidentiel
M3.2 – Mont Adstock secondaire
M3.3 – Mont Adstock prioritaire

M4 – Villégiature

M4.1 – Villégiature limitée
M4.2 – Villégiature résidentielle

M5 – Villageois

M5.1 – Villageois résidentiel
M5.2 – Villageois mixte
M5.3 – Noyau villageois
M54 – Zone d'aménagement prioritaire

ZS – Spécialisé

ZS.1 – Mont Adstock réserve
ZS.2 – Mont Adstock camping
ZS.3 – Station récréotouristique du mont Adstock
ZS4 – Parc national de Frontenac
ZS.5 – Industriel
ZS.6 – Mont Adstock résidentiel – secteur en attente de développement
ZS.7 – Villégiature – secteur en attente de développement
ZS.8 – Village de Saint-Méthode – secteur en attente de développement
ZS.9 – Utilité publique

0 1 km

Préparé par : Jérôme Grondin, urb.
Source : MERNF et Municipalité d'Adstock
Projection : NAD83/MTM zone 7